



<https://fopref-smi.fr/>

120 ANS DE LA LAÏCITÉ

La Laïcité, Principe Fondamental du Service Public

Dans le contexte actuel de débats répétés concernant l'application de la loi du 9 décembre 1905 et la place de la laïcité dans les services publics, notre syndicat FO PREF SMI réaffirme avec force son engagement envers la laïcité et la loi de séparation des Églises et de l'État.

Cette loi est guidée par l'aspiration à la liberté, comme l'indique son premier article : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

La neutralité de l'État est intrinsèquement liée à la liberté de conscience des citoyens.

Pour FO, ce principe est indissociable de l'exercice des missions publiques :

- Il protège à la fois les usagers et les agents.
- Il assure l'égalité de traitement.
- Il maintient la neutralité et l'impartialité des services publics.

FO rappelle que la laïcité n'est ni une option ni une opinion, mais un principe républicain qui permet à chacun de vivre librement ses convictions tout en respectant les règles communes.

LIEN DE LA VIDÉO EN CLIQUANT DIRECTEMENT SUR L'IMAGE



Idées reçues sur la laïcité

La laïcité est une valeur, une opinion

FAUX

La laïcité n'est pas une valeur, mais un principe

FAUX

La laïcité n'est pas une opinion

FAUX

La laï

SÉNAT : DEUX MESURES PHARES POUR LES FONCTIONNAIRES DANS LE PLF 2026

Le Sénat a adopté, les 13 et 15 décembre, deux amendements gouvernementaux visant à améliorer les conditions des agents publics dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2026.

Un congé pathologique allongé pour les femmes enceintes.

Le premier amendement, adopté le 13 décembre, allonge de 7 jours (passant de 14 à 21 jours) le congé pathologique des femmes fonctionnaires enceintes, leur garantissant un maintien de salaire à 100 %. Cette mesure, d'un coût estimé à 4 millions d'euros, vise à compenser la baisse de rémunération des arrêts maladie ordinaires, passée de 100 % à 90 % en 2025.

Les syndicats, bien que saluant cette avancée, la jugent insuffisante pour couvrir toutes les situations.

Pérennisation des ruptures conventionnelles.

Le second amendement, voté le 15 décembre, pérennise le dispositif de rupture conventionnelle pour les fonctionnaires titulaires, expérimenté depuis 2019. Ce mécanisme, qui permet une séparation à l'amiable avec indemnité, avait bénéficié à 7 403 agents et 1 978 contractuels pour un montant total de 186,4 millions d'euros. Les administrations plébiscitent sa poursuite.

Ces mesures, portées par le ministre délégué David Amiel, doivent encore être définitivement approuvées par le Parlement.

Une avancée sociale ou un ajustement insuffisant ?



Lors de la Formation Spécialisée du CSA de Réseaux des préfectures et des SGCD du lundi 15 décembre 2025, nos représentants ont souhaité quitter la salle face à une administration qui pratique un dialogue de sourds.

Vos représentants ont travaillé depuis des mois sur des sujets comme les visites de site afin d'avancer concrètement au sein de vos services !

Nos propositions, notre travail ont été balayés d'un revers de main par une administration frileuse !

INÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES PÉRIMÈTRES AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



" LA PRÉVENTION N'EST PAS UNE OPTION, C'EST UNE OBLIGATION " FO CLAQUE LA PORTE DE LA FS CSAR

Refus de l'administration de mettre à l'ordre du jour les points demandés par FO Préfectures SMI

- Protocole de reprise de travail pour les agents de retour de Congés Longue Maladie (CLM) et Congés Longue durée (CLD)
- Point sur la PSC et dysfonctionnements
- Bilan conseils médicaux
- Communication sur la prise en compte des pathologies liées à la féminité (ménopause, endométriose)

RUPTURE DU DIALOGUE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION : INACCEPTABLE !!!

Refus de l'administration d'aligner les visites de site de la FS Préfectures et SGCD sur celles du périmètre Police.

Même ministère mais deux protocoles très éloignés !

Lenteur de l'administration sur le dossier du plan RPS,
7 mois entre deux réunions du groupe de travail
Le pilotage de la prévention au MI quasi absent !

FO Préfectures et SMI est présente pour défendre les agents des préfectures, sous-préfectures et SGCD. Force est de constater que l'administration n'a aucune considération pour ses personnels et leurs représentants.

LE PREMIER SYNDICAT DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA
FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR



15/12/2025

NOTRE SYNDICAT N'EST PAS UN SYNDICAT DE REPRÉSENTATION !

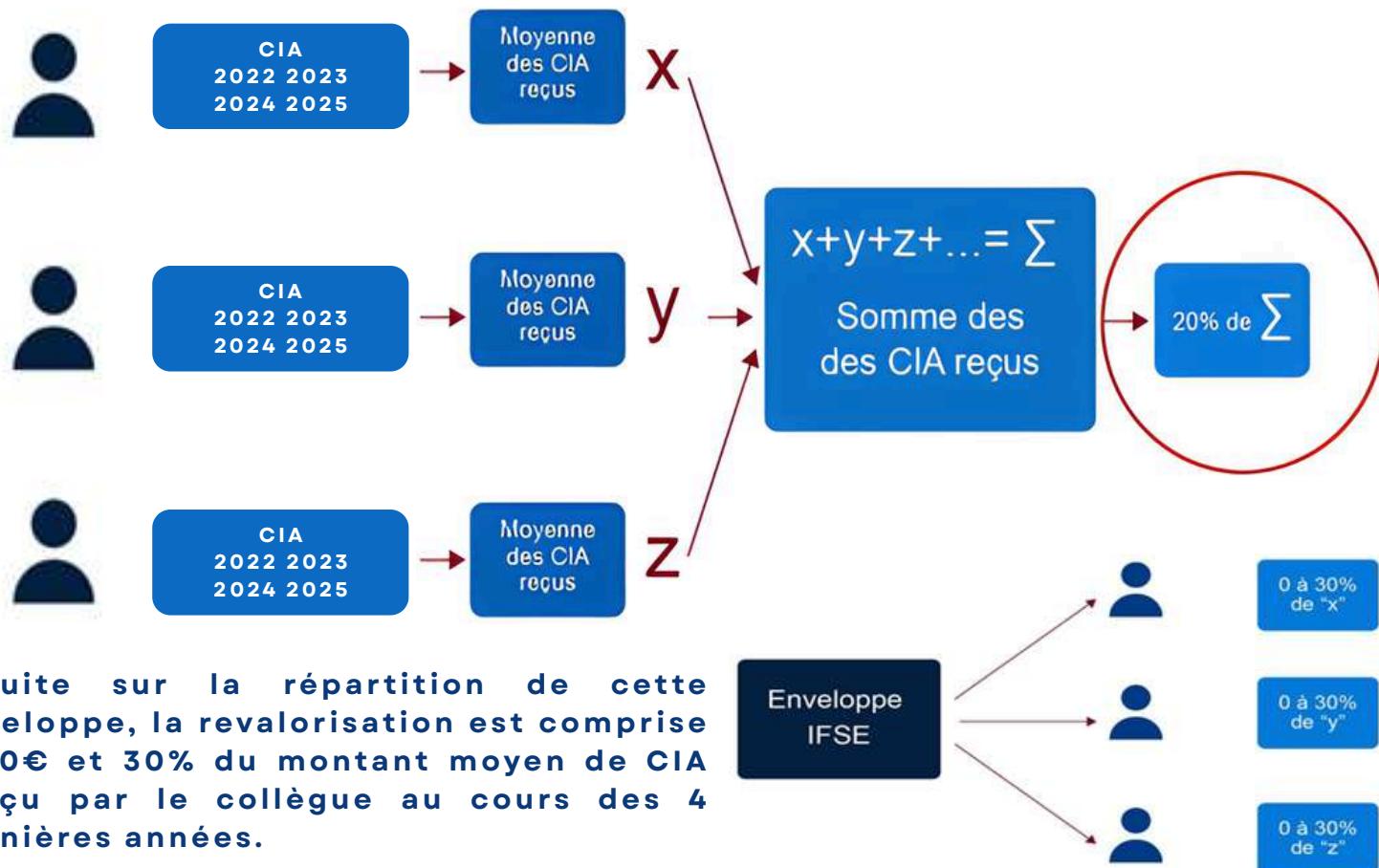
LA COGESTION NE FAIT PAS PARTIE DE NOTRE ADN

**NOUS PORTONS DES REVENDICATIONS POUR AMÉLIORER
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

REVOYURE DE L'IFSE

COMMENT FONCTIONNE LA REVOYURE DE L'IFSE ?

Le calcul de l'enveloppe du service est la moyenne des additions des montants de CIA perçus des 3 années précédentes et l'année en cours (exemple REVOYURE 2025, on comptabilise les années 2022, 2023, 2024 et 2025).



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA REVOYURE DE SON IFSE ?

les titulaires (même ayant bénéficié d'une revalorisation de l'IFSE suite à un avancement) des filières administrative, technique ou numérique avec une ancienneté de 4 ans sur le même poste entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025. **IMPORTANT** le montant de la revoyure est soumis à votre IFSE.

Une exception pour les collègues affectés aux services des Étrangers et de la filière sociale, où la revoyure est calculée après une présence minimum de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

NOS DÉLÉGUÉ(E)S RESTENT À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS INTERROGATIONS SUR CE SUJET

Notre chaîne WhatsApp **FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI** est à votre disposition !!

👉 Pour celles et ceux qui utilisent WhatsApp, c'est simple et rapide : il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement à notre chaîne et rester informé·e en temps réel :

👉 <https://whatsapp.com/channel/0029VaoShAwFHWq565ne0kOT>

Cette chaîne s'adresse à l'ensemble des personnels des préfectures, des sous-préfectures, des SGCD, des SGAMI ainsi que des juridictions administratives.

🔔 Abonnez-vous pour ne rien manquer de l'actualité syndicale, des informations importantes et des actions à venir !

Bonne visite à toutes et tous, et à très bientôt sur WhatsApp !

vous avez également la possibilité de suivre l'actualité sur notre site internet !!

C'est très simple, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :
<https://fopref-smi.fr/>

ou de scanner directement ce QR CODE



**CLIQUEZ SUR L'IMAGE
POUR LANCER LA VIDEO**

**NOTRE SYNDICAT FO PREF SMI
VOUS SOUHAITE
DE JOYEUSES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE**



**DEFENDRE LA QUALITÉ
ET LES CONDITIONS DE
TRAVAIL**

**REJOIGNEZ
LE PREMIER SYNDICAT
DES PREFS SGCD SGAMI JA**



FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNITÉ.MI
FO